PDF GRATUIT · VERSION DU 16 NOVEMBRE 2026

Examen civique 2027

94 questions officielles corrigées et expliquées

Carte de séjour pluriannuelle | Carte de résident | Naturalisation



Proposé par l'application Citoyen · citoyen-app.fr

L'examen en bref

- 40 questions à choix multiples, en français, sur ordinateur ou tablette
- 28 questions de connaissance et 12 mises en situation
- 45 minutes au maximum
- Pour réussir : au moins 32 bonnes réponses sur 40 (80 %), sans point négatif
- La liste des questions dépend de la démarche : carte de séjour pluriannuelle, carte de résident ou naturalisation

Les 5 thèmes de ce PDF

18 Principes et valeurs de la République

23 Système institutionnel et politique

15 Droits et devoirs

22 Histoire, géographie et culture

16 Vivre dans la société française

Comment utiliser ce PDF

1. Réponds aux questions d'un thème sans regarder le corrigé, en notant tes réponses.
2. Vérifie avec le corrigé à la fin du thème et lis l'explication des questions ratées.
3. Refais les questions ratées quelques jours plus tard.
4. Termine par un examen blanc de 40 questions en 45 minutes : sur citoyen-app.fr ou dans l'application.

Les repères de démarche

Sous chaque numéro, les démarches dont la liste officielle contient la question :

Carte pluriannuelle · Carte de résident · Naturalisation

Ce PDF ne contient pas de mises en situation : le ministère ne les publie pas. L'application Citoyen en propose plus de 130, corrigées.

THÈME 1 SUR 5

Principes et valeurs de la République

18 questions

1 **Parmi les propositions suivantes, laquelle constitue une participation citoyenne ?**

Carte de résident

- **A** Détenir un passeport français en cours de validité
- **B** Être inscrit au fichier national des électeurs
- **C** Voter lors d'une élection municipale
- **D** Recevoir sa carte nationale d'identité

2 **Que garantit la liberté d'expression ?**

Carte de résident

- **A** Le droit au vote à partir de 18 ans
- **B** La protection des données personnelles
- **C** L'égalité devant la loi pour tous les citoyens
- **D** Le respect de la diversité d'opinion dans la société

3 **À quoi sert un titre de séjour ?**

Carte de résident

- **A** Il est nécessaire pour accéder à un emploi dans la fonction publique sans restriction.
- **B** Il autorise une personne étrangère à séjourner légalement en France pour une durée déterminée.
- **C** Il permet d'obtenir automatiquement la nationalité française après une certaine période.
- **D** Il sert à s'inscrire sur les listes électorales pour voter aux élections nationales.

4 **La liberté de circulation permet à toute personne de :**

Carte de résident

- **A** être protégé contre toute discrimination dans l'accès au logement
- **B** bénéficier de la protection contre l'expulsion sans décision judiciaire
- **C** se déplacer librement sur le territoire français, sauf restrictions légales
- **D** participer à la vie politique locale en votant aux élections municipales

5 **Sur quel site internet peut-on retrouver le symbole de la République française ?**

Carte de résident

- **A** conseil-constitutionnel.fr, le site du Conseil constitutionnel
- **B** service-public.fr, le site officiel de l'administration française
- **C** vie-publique.fr, le portail d'information sur la vie institutionnelle
- **D** assemblee-nationale.fr, le site de l'Assemblée nationale

6 **Complétez ces paroles de la Marseillaise : "Aux armes […] ! Formez vos bataillons"**

Carte de résident

- **A** républicains
- **B** frères
- **C** soldats
- **D** citoyens

7 **À quoi correspond la date du 14 juillet ?**

Carte pluriannuelle

- **A** La fête nationale française, célébrant la Révolution de 1789
- **B** La création du Conseil constitutionnel
- **C** La proclamation de la République française en 1792
- **D** La signature de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

8 **Quel est l'un des symboles de la République française ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge
- **B** La fleur de lys
- **C** La Déclaration de 1789
- **D** Le Conseil constitutionnel

9 **Le principe d'égalité signifie que :**

Carte pluriannuelle

- **A** La séparation entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est garantie.
- **B** L'État doit protéger exclusivement certaines religions reconnues.
- **C** Tous les citoyens ont les mêmes droits et sont traités de la même façon par la loi.
- **D** Le droit de vote est réservé uniquement aux citoyens français de naissance.

10 **"Liberté, égalité, fraternité", c'est :**

Carte pluriannuelle

- **A** La devise nationale de la République française
- **B** Le drapeau officiel de la France
- **C** Le principe de la laïcité dans les écoles
- **D** Le nom de l'hymne national français

11 **A-t-on le droit d'insulter publiquement quelqu'un parce qu'il est différent (handicap, apparence physique, sexe…) ?**

Carte pluriannuelle Carte de résident

- **A** Oui, si cela se passe en dehors d'un lieu public.
- **B** Oui, mais seulement si la personne n'en porte pas plainte.
- **C** Non, sauf autorisation expresse d'une autorité administrative.
- **D** Non, c'est interdit par la loi de discriminer ou insulter une personne pour sa différence.

12 **Certains métiers peuvent-ils être réservés aux hommes ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Oui, la tradition permet de réserver des métiers selon le genre.
- **B** Non, tous les métiers sont ouverts aux hommes et aux femmes en France.
- **C** Oui, certains métiers publics sont réservés exclusivement aux hommes.
- **D** Non, mais seules les femmes peuvent exercer des fonctions politiques.

13 **Complétez les paroles de la Marseillaise "Allons enfants de la patrie..."**

Naturalisation

- **A** Le jour de gloire est arrivé
- **B** Liberté, égalité, fraternité
- **C** Un pour tous, tous pour un
- **D** À la volonté du peuple

14 **Dans le cadre d'un entretien d'embauche, que peut-on demander au candidat ?**

Naturalisation

- **A** Des questions sur les opinions politiques ou syndicales du candidat pour évaluer son intégration.
- **B** Des questions sur l'origine ethnique afin de promouvoir la diversité dans l'entreprise.
- **C** Des questions en lien direct avec la capacité du candidat à occuper le poste proposé.
- **D** Des questions relatives à la situation familiale pour anticiper la disponibilité du candidat.

15 **Déclarer ses revenus aux services fiscaux est :**

Naturalisation

- **A** un engagement moral conseillé par les services administratifs
- **B** une formalité nécessaire uniquement pour les salariés du secteur public
- **C** une démarche volontaire destinée à obtenir des aides sociales
- **D** une obligation légale pour tous les résidents fiscaux

16 **En France, les impôts permettent de financer les dépenses publiques. Quelle proposition est correcte ?**

Naturalisation

- **A** Les impôts servent principalement à financer les partis politiques et les campagnes électorales.
- **B** Les impôts sont collectés pour être redistribués exclusivement aux collectivités locales.
- **C** Les impôts servent à financer les services publics comme l’éducation, la santé et la sécurité.
- **D** Les impôts sont versés uniquement pour rembourser la dette publique de l’État.

17 **La liberté d'association est :**

Naturalisation

- **A** une disposition propre à la Déclaration des droits de l’homme de 1789 limitant l’expression collective en période de crise.
- **B** un droit fondamental garanti par la loi de 1901 permettant à toute personne de créer ou de rejoindre librement un groupe sans autorisation préalable.
- **C** une prérogative réservée aux seuls syndicats professionnels reconnus par le Code du travail.
- **D** un principe de laïcité encadrant les pratiques religieuses dans l’espace public et les associations cultuelles.

18 **La liberté d'expression sur les réseaux sociaux en France est :**

Naturalisation

A Sous le contrôle exclusif des plateformes privées, sans intervention des autorités judiciaires françaises.

B Absolue et sans aucune restriction

C Protégée mais encadrée par la loi, notamment pour limiter la diffamation, l'incitation à la haine et la protection de la vie privée.

D Uniquement soumise à l'avis préalable des autorités administratives compétentes.

Corrigé : Principes et valeurs de la République

1 **C · Voter lors d'une élection municipale**

En France, voter lors d'une élection municipale constitue un acte de participation citoyenne, car il permet à chaque citoyen de s'exprimer sur la vie de sa commune. Selon la Constitution de 1958, le suffrage universel est un fondement essentiel de la démocratie française. Posséder des documents administratifs, comme la carte d'identité ou le passeport, relève de la citoyenneté mais n'est pas une action de participation. L'inscription sur une liste électorale est une condition préalable, mais ce n'est pas un acte participatif en soi.

2 **D · Le respect de la diversité d'opinion dans la société**

En France, la liberté d'expression garantit que chacun peut exprimer ses idées et opinions, favorisant ainsi le respect de la diversité d'opinion. Selon l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la libre communication des pensées est un droit fondamental. Ce principe est protégé par la Constitution française.

3 **B · Il autorise une personne étrangère à séjourner légalement en France pour une durée déterminée.**

En France, le titre de séjour est un document délivré par l'administration qui autorise un ressortissant étranger à résider légalement sur le territoire pour une durée précisée. Selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), il ne confère ni la nationalité française ni le droit de vote aux élections nationales. Son obtention est obligatoire pour de nombreux droits sociaux et administratifs.

4 **C · se déplacer librement sur le territoire français, sauf restrictions légales**

En France, la liberté de circulation permet à toute personne de se déplacer et de résider librement sur l'ensemble du territoire, dans le respect de la loi (article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et article 2 du Protocole n°4 de la Convention européenne des droits de l'homme). Cette liberté peut connaître certaines limitations prévues par la loi, mais elle constitue un principe fondamental garanti par la Constitution.

5 **B · service-public.fr, le site officiel de l'administration française**

En France, le symbole de la République (comme le drapeau tricolore, Marianne, le sceau) est présenté sur le site service-public.fr, site officiel de l'administration. Selon la Constitution de 1958, ces symboles incarnent les valeurs de la République. Service-public.fr centralise les informations officielles pour les citoyens.

6 **D · citoyens**

La phrase complète de la Marseillaise est : « Aux armes citoyens ! Formez vos bataillons ». Le mot « citoyens » reflète la souveraineté populaire et l'engagement de tous dans la défense de la Nation, principe fondamental de la République française inscrit dans l'article 3 de la Constitution de 1958.

7 **A · La fête nationale française, célébrant la Révolution de 1789**

En France, le 14 juillet est la fête nationale qui commémore la prise de la Bastille en 1789, événement marquant du début de la Révolution française. Selon l'article 2 de la Constitution de 1958, le 14 juillet est reconnu comme jour de fête nationale. Cette date symbolise les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité portées par la République.

8 **A · Le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge**

Le drapeau tricolore est l'un des symboles officiels de la République, inscrit à l'article 2 de la Constitution, avec La Marseillaise, la devise et Marianne. Le Conseil constitutionnel est une institution, la Déclaration de 1789 un texte fondateur, et la fleur de lys le symbole de l'ancienne monarchie.

9 **C · Tous les citoyens ont les mêmes droits et sont traités de la même façon par la loi.**

En France, le principe d'égalité signifie que tous les citoyens, sans distinction, bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations devant la loi. Ce principe est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et dans la Constitution. Il s'applique à toutes les personnes sur le territoire français.

10 **A · La devise nationale de la République française**

En France, « Liberté, égalité, fraternité » est la devise nationale inscrite dans la Constitution de 1958. Elle symbolise les valeurs fondamentales de la République française, héritées de la Révolution de 1789. Selon l'article 2 de la Constitution, cette devise résume les principes sur lesquels la République est fondée.

11 **D · Non, c’est interdit par la loi de discriminer ou insulter une personne pour sa différence.**

En France, la loi interdit les insultes et la discrimination envers une personne en raison de son handicap, de son apparence physique, de son sexe ou de toute autre différence. Ces actes sont punis par le Code pénal et protégés par le principe d’égalité de la Constitution. Le respect de la dignité de chacun est une valeur fondamentale de la République.

12 **B · Non, tous les métiers sont ouverts aux hommes et aux femmes en France.**

En France, le principe d’égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans la Constitution et dans la loi. Cela signifie qu’aucun métier ne peut être réservé à un genre ; tous les emplois sont ouverts à tous, sauf exception médicale très particulière. La discrimination basée sur le sexe est interdite par la loi du 27 mai 2008 relative à la lutte contre les discriminations.

13 **A · Le jour de gloire est arrivé**

En France, l’hymne national est la Marseillaise. Les paroles commencent par 'Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé'. Cet hymne, adopté en 1795, symbolise les valeurs et principes de la République nés pendant la Révolution française.

14 **C · Des questions en lien direct avec la capacité du candidat à occuper le poste proposé.**

En France, la réglementation interdit de poser au candidat des questions portant sur sa vie privée ou ses opinions, sauf si elles ont un lien direct avec l’emploi. Selon le Code du travail (article L1221-6), seules les informations nécessaires à l’appréciation de la capacité du candidat à occuper le poste peuvent être demandées. Ce principe illustre la protection de la vie privée et l’égalité de traitement entre tous les candidats.

15 **D · une obligation légale pour tous les résidents fiscaux**

En France, déclarer ses revenus aux services fiscaux est une obligation légale pour toute personne résidente fiscale, conformément à l’article 170 du Code général des impôts. Cette déclaration permet de garantir l’équité fiscale et le financement des services publics. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions. Cela fait partie des devoirs civiques fondamentaux dans une démocratie.

16 **C · Les impôts servent à financer les services publics comme l’éducation, la santé et la sécurité.**

En France, les impôts permettent de financer les dépenses publiques telles que l’éducation, la santé, la sécurité, et d’autres services essentiels. Selon l’article 13 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789 et l’article 34 de la Constitution, l’impôt est un outil de solidarité nationale pour assurer le fonctionnement de l’État et des services publics.

17 **B · un droit fondamental garanti par la loi de 1901 permettant à toute personne de créer ou de rejoindre librement un groupe sans autorisation préalable.**

En France, la liberté d'association est un droit fondamental inscrit dans la loi du 1er juillet 1901, qui permet à toute personne de fonder ou d’adhérer librement à une association, sans autorisation préalable des autorités. Ce principe protège le pluralisme et la participation citoyenne, sauf dans des cas strictement encadrés par la loi. Il s’agit d’une valeur essentielle de la République française.

18 **C · Protégée mais encadrée par la loi, notamment pour limiter la diffamation, l’incitation à la haine et la protection de la vie privée.**

En France, la liberté d'expression sur les réseaux sociaux est un droit fondamental garanti par la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789, mais elle connaît des limites prévues par la loi. Ces restrictions visent à protéger l’ordre public, la dignité des personnes, et à prévenir des délits comme la diffamation ou le discours de haine. Ainsi, elle n'est pas absolue et doit respecter le cadre légal défini notamment par la loi sur la liberté de la presse de 1881 et des dispositions récentes concernant le numérique.

THÈME 2 SUR 5

Système institutionnel et politique

23 questions

19 **Qu'est-ce que l'État de droit ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** Un type de gouvernement où le pouvoir est exercé uniquement par le président de la République.
- **B** Un mode d'organisation qui accorde les pleins pouvoirs au Parlement pour voter toutes les lois sans limitation.
- **C** Un principe selon lequel la justice est rendue uniquement par les citoyens réunis en assemblée populaire.
- **D** Un système dans lequel toutes les autorités publiques sont soumises à la loi et où les droits des citoyens sont protégés par des règles juridiques.

20 **Le président de la République a commis un crime. Quelle proposition est correcte ?**

Carte de résident

- **A** Le président bénéficie à vie d'une immunité totale, même en cas de crime.
- **B** Le président ne peut être jugé que par la Haute Cour, selon la procédure prévue par la Constitution.
- **C** Le Conseil constitutionnel décide directement de la culpabilité du président.
- **D** Seul le Premier ministre peut engager des poursuites judiciaires contre le président.

21 **La loi est l'expression de :**

Carte de résident

- **A** l’autorité du président de la République
- **B** les décisions du gouvernement
- **C** les avis du Conseil Constitutionnel
- **D** la volonté générale du peuple

22 **Quelle est la durée du mandat du conseil municipal et du maire ?**

Carte de résident

- **A** Sept ans
- **B** Six ans
- **C** Cinq ans
- **D** Quatre ans

23 **Que garantit l’État de droit ?**

Carte de résident

- **A** L’indépendance des collectivités territoriales dans l’organisation locale
- **B** L’élection directe du président de la République par les citoyens
- **C** La protection des droits et libertés par l’application de la loi à tous
- **D** La séparation entre les pouvoirs exécutif et judiciaire

24 **Une personne peut-elle voter à la place d'une autre ?**

Carte de résident

A Oui, dans certaines circonstances, le maire peut accorder une procuration à un citoyen.
B Non, chaque électeur doit voter personnellement sans délégation.
C Oui, les membres d'une même famille peuvent voter l'un pour l'autre sur demande écrite.
D Non, mais un citoyen peut représenter plusieurs personnes lors du dépouillement.

25 **Est-ce que le vote est obligatoire ?**

Carte de résident

A Oui, le vote est obligatoire uniquement lors des élections présidentielles.
B Oui, le vote est obligatoire pour les citoyens inscrits sur les listes électorales.
C Non, seules les élections européennes imposent le vote en France.
D Non, le vote est un droit mais il n’est pas obligatoire en France.

26 **À la fin de son mandat, le président de la République peut-il décider de rester au pouvoir ?**

Carte de résident

A Non, mais il peut nommer une personne de son choix pour le remplacer sans élection.
B Non, il doit quitter ses fonctions à la fin de son mandat sauf s’il est réélu.
C Oui, il peut rester si le Conseil constitutionnel l’y autorise.
D Oui, il peut prolonger son mandat en cas de décision de l’Assemblée nationale.

27 **Qui nomme le Premier ministre ?**

Carte pluriannuelle Carte de résident

A Le Conseil constitutionnel
B L’Assemblée nationale
C Le Sénat
D Le Président de la République

28 **Le Parlement est composé :**

Carte pluriannuelle Carte de résident

A de l’Assemblée nationale et du Sénat
B du Conseil constitutionnel et du Conseil d’État
C de la Cour de cassation et du Conseil économique, social et environnemental
D du Président de la République et du Gouvernement

29 **Qu'est-ce que le pouvoir exécutif ? Le pouvoir :**

Carte pluriannuelle

A a pour mission d'élaborer et de voter les lois
B organise les élections et garantit la neutralité administrative
C est chargé d'appliquer les lois et de diriger l'action du gouvernement
D veille au respect de la Constitution et contrôle les lois

30 **Les dirigeants sont élus par les citoyens dans :**

Carte pluriannuelle

- **A** un régime autoritaire
- **B** une démocratie
- **C** une monarchie
- **D** une dictature

31 **A-t-on le droit de ne pas respecter une loi ?**

Carte pluriannuelle Naturalisation

- **A** Oui, on peut ignorer la loi si elle nous semble injuste.
- **B** Oui, on peut choisir d'obéir seulement aux lois qui nous arrangent.
- **C** Non, seules les autorités publiques peuvent ne pas appliquer la loi.
- **D** Non, il faut toujours respecter la loi en France.

32 **Qui doit respecter la loi ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Exclusivement les citoyens français
- **B** Seules les entreprises françaises
- **C** Toutes les personnes vivant en France
- **D** Uniquement les agents de l'État

33 **Quel est le rôle de l'autorité judiciaire ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Représenter la France à l'étranger et diriger la diplomatie
- **B** Gérer les finances publiques et le budget de l'État
- **C** Élaborer les lois et les voter au Parlement
- **D** Faire respecter la loi et protéger les libertés individuelles

34 **Comment est désigné le Premier ministre ?**

Naturalisation

- **A** Il est choisi lors d'un vote direct par les citoyens français.
- **B** Il est élu par l'Assemblée nationale à la majorité absolue.
- **C** Il est désigné par le Conseil constitutionnel sur proposition du Président du Sénat.
- **D** Il est nommé par le Président de la République.

35 **Qui peut se présenter aux élections présidentielles ?**

Naturalisation

- **A** Toute personne de nationalité française ou européenne résidant en France depuis plus de 10 ans
- **B** Tout parlementaire français ayant siégé au moins un mandat complet
- **C** Tout citoyen français âgé de plus de 25 ans titulaire d'un diplôme universitaire
- **D** Tout citoyen français âgé d'au moins 18 ans, jouissant de ses droits civiques et inscrit sur les listes électorales

36 **À qui appartient la souveraineté nationale ?**

Naturalisation

- **A** Au Président de la République en exercice
- **B** Au peuple français, représenté par ses élus
- **C** Au Parlement réuni en Congrès
- **D** Au Conseil Constitutionnel

37 **Qui est élu lors des élections municipales ?**

Carte pluriannuelle Naturalisation

- **A** Les conseillers municipaux
- **B** Les conseillers départementaux
- **C** Les députés de la circonscription
- **D** Le maire directement

38 **L'inscription sur les listes électorales est :**

Naturalisation

- **A** automatique pour toute personne majeure résidant en France
- **B** réservée uniquement aux citoyens nés en France
- **C** nécessaire uniquement pour les élections municipales
- **D** obligatoire pour participer aux élections politiques

39 **Quelle condition est nécessaire pour voter aux élections présidentielles ?**

Naturalisation

- **A** Être inscrit sur une liste électorale municipale
- **B** Être de nationalité française au jour du scrutin
- **C** Avoir 21 ans révolus à la date de l'élection
- **D** Résider en France depuis au moins cinq ans

40 **Quelle condition faut-il remplir pour être candidat aux élections municipales ?**

Naturalisation

- **A** Détenir un diplôme reconnu par l'État français
- **B** Être inscrit sur les listes électorales de la commune
- **C** Avoir la capacité de se présenter à toutes les élections nationales
- **D** Avoir résidé au moins cinq ans dans la commune concernée

41 **Parmi ces autorités, laquelle est élue ?**

Naturalisation

- **A** Le préfet de département
- **B** Le Premier ministre
- **C** Le maire d'une commune
- **D** Le Conseil constitutionnel

Corrigé : Système institutionnel et politique

19 **D · Un système dans lequel toutes les autorités publiques sont soumises à la loi et où les droits des citoyens sont protégés par des règles juridiques.**
En France, l'État de droit signifie que toutes les institutions et les autorités publiques doivent respecter la loi. Cela protège les droits et libertés fondamentaux des citoyens, comme l'indique la Constitution de 1958. La justice indépendante veille au respect de ces principes dans la société française.

20 **B · Le président ne peut être jugé que par la Haute Cour, selon la procédure prévue par la Constitution.**
En France, si le président de la République commet un crime, il ne peut être jugé que par la Haute Cour, comme le prévoit l'article 68 de la Constitution. Cette procédure est spécifique et exceptionnelle, et concerne uniquement les manquements graves par le président à ses devoirs. Les autres institutions n'ont pas compétence pour juger le président dans ce cas.

21 **D · la volonté générale du peuple**
En France, selon l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la loi est l'expression de la volonté générale. Cela signifie qu'elle reflète la volonté collective de tous les citoyens, exprimée à travers leurs représentants élus. La loi n'est pas simplement la décision d'une institution ou d'un individu, mais l'incarnation de l'intérêt commun.

22 **B · Six ans**
En France, le conseil municipal et le maire sont élus pour un mandat de six ans. Cette durée est fixée par le Code général des collectivités territoriales. Les membres peuvent être réélus lors des élections municipales organisées à la fin de chaque mandat.

23 **C · La protection des droits et libertés par l'application de la loi à tous**
En France, l'État de droit signifie que tous, citoyens comme autorités, sont soumis à la loi. Il garantit la protection des droits et libertés par l'application des règles juridiques. Cela est affirmé dans la Constitution de 1958 et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'État de droit assure que la justice protège chaque individu contre l'arbitraire.

24 **B · Non, chaque électeur doit voter personnellement sans délégation.**
En France, selon le Code électoral, le vote est personnel et secret : il n'est pas possible de voter à la place d'une autre personne sauf cas précis de procuration, qui reste strictement encadrée. Aucune délégation générale n'est autorisée. Ce principe garantit la sincérité du scrutin.

25 **D · Non, le vote est un droit mais il n'est pas obligatoire en France.**
En France, le vote est un droit civique fondamental, mais il n'est pas obligatoire. La Constitution de 1958 ainsi que le Code électoral garantissent la liberté de participation, sans obligation légale de voter lors des scrutins politiques. Il existe cependant des pays où le vote est obligatoire, mais la France n'en fait pas partie.

26 **B · Non, il doit quitter ses fonctions à la fin de son mandat sauf s'il est réélu.**
En France, selon l'article 6 de la Constitution de 1958, le mandat du président de la République prend fin à l'échéance prévue et il ne peut rester au pouvoir qu'en cas de réélection par le suffrage universel. Il n'a donc pas le droit de prolonger son mandat de sa propre initiative ou sans élection. En dehors de ce cadre, il doit impérativement quitter ses fonctions à la fin de son mandat.

27 **D · Le Président de la République**
En France, selon la Constitution de la Ve République (article 8), le Président de la République nomme le Premier ministre. Ce choix appartient uniquement au Président, qui peut ensuite demander à ce dernier de former un gouvernement. D'autres institutions, comme l'Assemblée nationale ou le Sénat, n'ont pas ce pouvoir de nomination.

28 **A · de l'Assemblée nationale et du Sénat**
En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat, comme le prévoit la Constitution de 1958. L'Assemblée nationale représente les citoyens et le Sénat représente les collectivités territoriales. Ces deux institutions votent les lois et contrôlent le gouvernement.

29 **C · est chargé d'appliquer les lois et de diriger l'action du gouvernement**

En France, le pouvoir exécutif est exercé principalement par le Président de la République et le gouvernement. Selon la Constitution de 1958, il leur revient d'appliquer les lois adoptées par le Parlement et de conduire la politique nationale. Le pouvoir exécutif agit donc au quotidien pour mettre en œuvre les décisions législatives et administrer l'État.

30 **B · une démocratie**

En France, la démocratie garantit que les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les citoyens, conformément à la Constitution de 1958. Ce principe assure la participation de chacun à la vie politique grâce au vote. Les autres systèmes comme la monarchie ou la dictature ne respectent pas cette règle fondamentale.

31 **D · Non, il faut toujours respecter la loi en France.**

En France, toute personne doit respecter la loi. Selon la Constitution de la République française et le principe d'égalité devant la loi, personne n'a le droit de s'y soustraire. Ne pas respecter la loi constitue une infraction et peut entraîner des sanctions.

32 **C · Toutes les personnes vivant en France**

En France, la loi s'applique à toutes les personnes vivant sur le territoire, qu'elles soient françaises ou étrangères. Selon le principe d'égalité devant la loi, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans la Constitution, nul n'est au-dessus de la loi.

33 **D · Faire respecter la loi et protéger les libertés individuelles**

En France, l'autorité judiciaire a pour mission principale de veiller à l'application de la loi et de garantir la protection des droits et libertés individuels. Selon la Constitution de la Ve République (article 66), elle est la gardienne de la liberté individuelle. Elle juge les différends et sanctionne les infractions aux lois, de façon impartiale et indépendante.

34 **D · Il est nommé par le Président de la République.**

En France, selon l'article 8 de la Constitution de 1958, le Premier ministre est nommé par le Président de la République. Ce choix tient compte de la composition politique de l'Assemblée nationale afin d'assurer la stabilité gouvernementale. Le Premier ministre n'est donc pas élu directement par le peuple ni par une autre institution.

35 **D · Tout citoyen français âgé d'au moins 18 ans, jouissant de ses droits civiques et inscrit sur les listes électorales**

En France, selon l'article 3 de la Constitution de 1958 et l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1067, seuls les citoyens français majeurs, disposant de leurs droits civiques et inscrits sur les listes électorales peuvent se présenter à l'élection présidentielle. Il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme ni d'avoir exercé un mandat auparavant. Les citoyens de l'Union européenne non français ne sont pas éligibles à cette fonction.

36 **B · Au peuple français, représenté par ses élus**

En France, selon l'article 3 de la Constitution de 1958, la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants élus et par le référendum. Cela signifie qu'aucune autorité, y compris le Président, le Parlement ou une institution, ne possède la souveraineté en propre, seule la nation dans son ensemble la détient.

37 **A · Les conseillers municipaux**

En France, lors des élections municipales, les citoyens élisent les conseillers municipaux qui composent le conseil municipal. Ces conseillers sont ensuite chargés d'élire le maire parmi eux, selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales. Le scrutin concerne uniquement cette instance locale, distincte des assemblées départementales ou nationales.

38 **D · obligatoire pour participer aux élections politiques**

En France, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter lors des élections politiques. Cela s'applique à toutes les élections nationales et locales, conformément au Code électoral. Seule l'inscription permet d'exercer effectivement le droit de vote reconnu par la Constitution.

39

B · Être de nationalité française au jour du scrutin

En France, le droit de vote aux élections présidentielles est réservé aux citoyens français. Selon l'article 3 de la Constitution de 1958 et le Code électoral, seul l'électeur de nationalité française peut participer à ce scrutin, sous réserve d'être également majeur et inscrit sur les listes électorales.

40

B · Être inscrit sur les listes électorales de la commune

En France, pour être candidat aux élections municipales, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune, comme le prévoit le Code électoral (article L228). La résidence dans la commune n'est pas exigée pour une durée minimale, contrairement à certaines autres élections. Aucune condition de diplôme n'est requise, et la capacité à se présenter aux élections nationales n’est pas nécessaire pour les municipales.

41

C · Le maire d'une commune

En France, le maire d'une commune est élu au suffrage universel lors des élections municipales, conformément au Code général des collectivités territoriales. Au contraire, le préfet est nommé par le gouvernement, le Premier ministre par le président de la République, et les membres du Conseil constitutionnel sont désignés par différentes autorités. Cette distinction reflète les principes démocratiques de la République.

THÈME 3 SUR 5

Droits et devoirs

15 questions

42 **À quelle liberté la PMA fait-elle référence ?**

Carte de résident

- **A** La liberté de fonder une famille
- **B** La liberté d'association
- **C** La liberté d'expression
- **D** La liberté de culte

43 **Au nom de quoi l'État justifie-t-il la restriction des droits ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** Le principe de laïcité dans l'espace public
- **B** L'intérêt général et la protection de l'ordre public
- **C** L'autorité des institutions européennes
- **D** La volonté du Président de la République

44 **Concernant le droit de se marier, quelle proposition est correcte ?**

Carte de résident

- **A** Il faut vivre au moins cinq ans en France avant de pouvoir se marier.
- **B** Le mariage doit obligatoirement être célébré à l'église pour être reconnu.
- **C** Toute personne majeure a le droit de se marier librement en France.
- **D** Le mariage en France est réservé uniquement aux citoyens français.

45 **Est-il toujours possible de divorcer ?**

Carte pluriannuelle · Carte de résident

- **A** Non, seuls les couples mariés à l'étranger peuvent divorcer en France.
- **B** Non, le divorce nécessite toujours l'accord des deux époux sans exception.
- **C** Non, le divorce n'est possible que si le mariage a duré plus de dix ans.
- **D** Oui, le divorce est accessible à tous sous certaines conditions prévues par la loi.

46 **La peine de mort est :**

Carte pluriannuelle · Carte de résident

- **A** autorisé uniquement en cas de crime terroriste exceptionnel
- **B** appliquée selon les décisions de la Cour d'assises
- **C** abolie en France depuis 1981 et interdite par la Constitution
- **D** prévue seulement dans le Code de justice militaire

47 **Laquelle de ces citations est inscrite dans la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen de 1789 ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** Chacun a le devoir de préserver l'environnement et le patrimoine commun.
- **B** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.
- **C** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
- **D** La République garantit la liberté d'expression à tous ses citoyens.

48 **Comment s'appelle la Constitution actuelle de la France ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Charte de l'environnement
- **B** Code civil français
- **C** Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- **D** Constitution de la Ve République

49 **Comment s'appelle le texte qui énonce les droits et devoirs des personnes résidant en France ?**

Carte pluriannuelle

- **A** La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- **B** Le Préambule de la Constitution de 1958
- **C** La Charte des droits et devoirs du citoyen français
- **D** Le Contrat d'intégration républicaine

50 **Concernant les droits individuels, quelle proposition est correcte ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Chaque individu possède des droits fondamentaux protégés par la loi.
- **B** Seules les autorités administratives décident des droits individuels.
- **C** Les droits individuels sont accordés uniquement aux personnes de nationalité française.
- **D** Les droits individuels peuvent être suspendus sans justification.

51 **De quelle année date la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?**

Carte pluriannuelle

- **A** 1848, lors de la Seconde République
- **B** 1946, à l'adoption de la IVe République
- **C** 1789, lors de la Révolution française
- **D** 1958, lors de la création de la Ve République

52 **Lequel de ces droits est un droit fondamental ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Celui de payer ses impôts
- **B** Celui de conduire un véhicule
- **C** Celui de la liberté d'expression
- **D** Celui de voter à chaque élection

53 **À quoi sert le droit de grève ?**

Naturalisation

A Il permet aux salariés de défendre collectivement leurs intérêts professionnels face à l'employeur.
B Il autorise les citoyens à saisir le Conseil constitutionnel pour contrôler une loi.
C Il donne le droit de demander la nationalité française pour les personnes résidant légalement.
D Il garantit l'accès à l'enseignement laïque et gratuit en France.

54 **L'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme que "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui". Qu'est-ce que cela signifie ?**

Naturalisation

A La liberté s'exerce tant qu'elle ne porte pas atteinte aux droits ou à la sécurité des autres citoyens.
B La liberté implique l'égalité stricte des citoyens devant la loi, sans exception.
C La liberté consiste à pouvoir exprimer ses opinions sans aucune restriction de la loi.
D La liberté est le droit de participer aux élections et de choisir ses représentants.

55 **Que dit l'article 1er de la Constitution française ?**

Carte de résident Naturalisation

A Il proclame la liberté d'association et la liberté de la presse comme droits fondamentaux protégés par la République.
B Il établit la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire comme principe fondamental de la République.
C Il affirme que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, garantissant l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.
D Il précise que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

56 **Qu'est-ce qui garantit la liberté de la presse ?**

Naturalisation

A La séparation des pouvoirs exécutif et législatif
B La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
C La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)
D Le Conseil constitutionnel

Corrigé : Droits et devoirs

42 **A · La liberté de fonder une famille**
En France, la PMA (procréation médicalement assistée) est liée à la liberté de fonder une famille, un principe consacré par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par la loi. Cette liberté permet aux individus ou couples d'avoir des enfants selon leurs choix, dans le respect du droit et de l'égalité. La loi de bioéthique de 2021 a étendu l'accès à la PMA à toutes les femmes, renforçant ce droit fondamental.

43 **B · L'intérêt général et la protection de l'ordre public**
En France, l'État peut restreindre certains droits au nom de l'intérêt général et pour assurer la protection de l'ordre public. Cette possibilité est prévue par la Constitution et encadrée par la loi, notamment pour garantir la sécurité, la santé ou la tranquillité publique. Toute restriction doit être justifiée et proportionnée à l'objectif poursuivi.

44 **C · Toute personne majeure a le droit de se marier librement en France.**
En France, toute personne majeure, quelle que soit sa nationalité, a le droit de se marier librement, selon l'article 12 de la Convention européenne des droits de l'homme et le Code civil. Le mariage est un droit fondamental et ne dépend pas de la citoyenneté ni de la durée de résidence dans le pays.

45 **D · Oui, le divorce est accessible à tous sous certaines conditions prévues par la loi.**
En France, le divorce est légalement possible pour tous les couples mariés, selon les conditions prévues par le Code civil. Plusieurs formes de divorce existent, avec ou sans consentement mutuel. Il n'existe pas de durée minimale obligatoire de mariage pour demander un divorce, ni d'exigence de nationalité. Les droits des époux et les procédures sont définis par la loi afin de garantir l'égalité et la protection de chacun.

46 **C · abolie en France depuis 1981 et interdite par la Constitution**
En France, la peine de mort a été abolie par la loi du 9 octobre 1981 et cette interdiction est désormais inscrite à l'article 66-1 de la Constitution. Aucun crime, quelle que soit sa gravité, n'autorise sa réintroduction. La France est également engagée internationalement contre la peine de mort.

47 **B · Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.**
En France, la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen de 1789 affirme que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Ce texte fondateur pose le principe d'égalité et de liberté comme base du droit français. Les autres propositions proviennent d'autres textes importants, comme la Constitution de 1958 ou la Charte de l'environnement, mais ne figurent pas dans la Déclaration de 1789.

48 **D · Constitution de la Ve République**
En France, la Constitution actuellement en vigueur est celle de la Ve République, adoptée en 1958. Elle organise les pouvoirs publics et définit les droits et devoirs des citoyens. Les autres textes mentionnés sont importants, mais ils ne sont pas la Constitution complète de la France. Selon l'article 89, toute modification de cette Constitution nécessite une procédure spécifique.

49 **C · La Charte des droits et devoirs du citoyen français**
La Charte des droits et devoirs du citoyen français est le texte qui énonce les droits et les devoirs des personnes résidant en France : elle est remise et signée lors de la naturalisation. Il ne faut pas la confondre avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, texte fondateur historique qui proclame les grands principes comme la liberté et l'égalité, ni avec le Contrat d'intégration républicaine, signé par les nouveaux arrivants au début de leur parcours en France.

50 **A · Chaque individu possède des droits fondamentaux protégés par la loi.**
En France, chaque individu bénéficie de droits fondamentaux comme la liberté d'expression, la liberté de conscience ou le respect de la vie privée, garantis par la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Ces droits s'appliquent à toutes les personnes et sont protégés par la loi. Les restrictions doivent toujours être justifiées et encadrées juridiquement.

51

C · 1789, lors de la Révolution française

En France, la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen date de 1789, au début de la Révolution française. Ce texte fondateur affirme les principes fondamentaux de la liberté, de l’égalité et de la fraternité. Il est inscrit dans le préambule de la Constitution et inspire encore aujourd’hui le droit français.

52

C · Celui de la liberté d'expression

En France, la liberté d'expression est un droit fondamental garanti par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Constitution. Ce droit permet à chacun d'exprimer librement ses opinions, dans le respect de la loi. Les autres options présentent des obligations ou des droits secondaires qui ne sont pas définis comme fondamentaux par la loi française.

53

A · Il permet aux salariés de défendre collectivement leurs intérêts professionnels face à l’employeur.

En France, le droit de grève permet aux travailleurs de cesser le travail de manière collective afin de défendre leurs droits et revendications auprès de l’employeur. Ce droit est inscrit à l’article 7 du Préambule de la Constitution de 1946 et protégé par la Constitution de 1958. Il constitue une liberté fondamentale reconnue à tous les salariés.

54

A · La liberté s’exerce tant qu’elle ne porte pas atteinte aux droits ou à la sécurité des autres citoyens.

En France, la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789 précise que la liberté s’arrête là où commence celle d’autrui. Ceci implique que chacun est libre tant que ses actes ne nuisent pas aux autres, ce qui fonde le principe d’intérêt général et de responsabilité individuelle dans la société française.

55

C · Il affirme que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, garantissant l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion.

En France, l’article 1er de la Constitution de 1958 définit les valeurs fondamentales de la République, dont l’indivisibilité, la laïcité, la démocratie, et l’égalité devant la loi. Cet article pose aussi l’interdiction de toute discrimination fondée sur l’origine, la race ou la religion. C’est un pilier de l’organisation républicaine française.

56

B · La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

En France, c'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, notamment en son article 11, qui garantit la liberté de la presse comme un droit fondamental. Ce texte fait partie du bloc de constitutionnalité et s’impose à toutes les lois françaises. Le Conseil constitutionnel et d’autres institutions peuvent veiller à son respect, mais elle prend sa source dans cette Déclaration historique.

THÈME 4 SUR 5

Histoire, géographie et culture

22 questions

57 **Quel était le surnom de Louis XIV ?**

Carte de résident

- **A** L'Empereur des Français
- **B** Le Père de la Nation
- **C** Le Roi Soleil
- **D** Le Citoyen Roi

58 **Quel roi de France a été exécuté pendant la Révolution française ?**

Carte de résident

- **A** Napoléon Ier, empereur après la Révolution
- **B** Charles X, dernier roi de la branche aînée des Bourbons
- **C** Louis XVI, roi de France au moment de la Révolution
- **D** Louis-Philippe Ier, roi des Français sous la Monarchie de Juillet

59 **En quelle année Napoléon Ier est-il devenu empereur ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** 1815, au début des Cent-Jours
- **B** 1804, lors de la proclamation de l'Empire
- **C** 1799, lors du coup d'État du 18 Brumaire
- **D** 1789, lors du début de la Révolution française

60 **Lequel de ces personnages a un lien avec la République française ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** Louis XIV
- **B** Léon Gambetta
- **C** Charlemagne
- **D** Napoléon Ier

61 **De quand date l'appel à la résistance du général de Gaulle ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** Le 8 mai 1945, à l'occasion de la capitulation de l'Allemagne.
- **B** Le 4 octobre 1958, lors de la promulgation de la Constitution.
- **C** Le 18 juin 1940, lors de l'appel à la résistance lancé à Londres.
- **D** Le 14 juillet 1789, pendant la prise de la Bastille.

62 **Pourquoi la Shoah est-elle étudiée à l'école ?**

Carte de résident

A Pour transmettre la mémoire des crimes contre l'humanité et lutter contre l'antisémitisme.
B Pour valoriser l'identité européenne et célébrer la diversité culturelle.
C Pour expliquer les principes de la laïcité et l'histoire des religions en France.
D Pour rappeler le rôle de la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale.

63 **Quel pays a été colonisé par la France ?**

Carte de résident

A Le Sénégal
B Le Portugal
C L'Italie
D La Suisse

64 **Depuis quand les Français élisent-ils le président de la République au suffrage universel direct ?**

Carte de résident Naturalisation

A Depuis 1875
B Depuis 1946
C Depuis 1962
D Depuis 1958

65 **En quelle année a débuté la Révolution française ?**

Carte pluriannuelle Naturalisation

A 1848
B 1944
C 1958
D 1789

66 **Qui était Napoléon Ier ?**

Carte pluriannuelle

A Premier président de la Troisième République
B Fondateur de la Cinquième République
C Président du Conseil sous la Quatrième République
D Empereur des Français au début du XIXe siècle

67 **Lequel de ces personnages historiques est français ?**

Carte pluriannuelle

A Abraham Lincoln
B Napoléon Bonaparte
C Giuseppe Garibaldi
D Winston Churchill

68 **Dans quelle République est-on aujourd'hui ?**

Carte pluriannuelle

A La Deuxième République
B La Quatrième République
C La Cinquième République
D La Troisième République

69 **Qu'est-ce que la Shoah ?**

Carte pluriannuelle Naturalisation

A La libération des camps de concentration par les Alliés en 1945
B L'occupation de la France par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale
C Le débarquement des Alliés en Normandie en 1944
D L'extermination des Juifs par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale

70 **Quel pays ou région du monde a été colonisé par la France ?**

Carte pluriannuelle

A Le Japon
B La Grèce
C Le Brésil
D Le Sénégal

71 **Qui a rendu l'école gratuite, laïque et obligatoire ?**

Carte pluriannuelle

A Victor Hugo
B Charles de Gaulle
C Napoléon Bonaparte
D Jules Ferry

72 **Parmi ces textes, lequel a été adopté sous Napoléon Ier ?**

Naturalisation

A Le Code civil
B La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
C La Constitution de la Ve République
D La Charte de 1814

73 **Qui a été président de la Ve République ?**

Naturalisation

A Raymond Poincaré
B Philippe Pétain
C Charles de Gaulle
D Adolphe Thiers

74 **Que signifie la date du 14 juillet pour les Français ?**

Naturalisation

A C'est l'anniversaire de la promulgation de la Constitution de la Ve République.
B C'est le jour commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.
C C'est la Fête nationale célébrant la prise de la Bastille, symbole du début de la Révolution française.
D C'est la date de l'entrée en vigueur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

75 **Lequel de ces pays est un pays fondateur de l'Union Européenne ?**

Naturalisation

A Grèce
B Portugal
C Allemagne
D Espagne

76 **Dans quelle région est située une partie des plages du débarquement ayant permis d'engager la libération de la France ?**

Naturalisation

A Bretagne
B Normandie
C Nouvelle-Aquitaine
D Hauts-de-France

77 **Dans quelle ville les rois de France étaient-ils couronnés ?**

Naturalisation

A Versailles
B Reims
C Paris
D Orléans

78 **Quel roi de France a été guillotiné pendant la Révolution française ?**

Naturalisation

A Charles X
B Louis XVIII
C Louis-Philippe Ier
D Louis XVI

Corrigé : Histoire, géographie et culture

57 **C · Le Roi Soleil**
En France, Louis XIV est surnommé « le Roi Soleil » car il voulait symboliser le pouvoir absolu du monarque et sa centralisation autour de sa personne. Ce surnom illustre la monarchie absolue qui caractérisait son règne de 1643 à 1715, période marquante dans l'histoire française selon les principes hérités de la monarchie de droit divin.

58 **C · Louis XVI, roi de France au moment de la Révolution**
En France, pendant la Révolution française, le roi Louis XVI a été jugé puis exécuté en 1793. Cet événement marque une rupture décisive avec la monarchie absolue, ouvrant la voie à la République, conformément aux principes de souveraineté nationale posés en 1789. Aucun autre roi n'a subi ce sort durant la Révolution.

59 **B · 1804, lors de la proclamation de l'Empire**
En France, Napoléon Ier est devenu empereur en 1804, après avoir instauré l'Empire par la Constitution de l'an XII. Cette étape marque la fin du Consulat et le début du Premier Empire, un tournant majeur dans l'histoire institutionnelle française.

60 **B · Léon Gambetta**
En France, Léon Gambetta a joué un rôle déterminant dans l'instauration de la Troisième République en 1870, suivant la chute du Second Empire. Selon la tradition républicaine française, il est considéré comme un symbole de l'attachement aux valeurs républicaines et démocratiques. La République française s'oppose historiquement à la monarchie et à l'Empire, illustrés par les autres personnages proposés.

61 **C · Le 18 juin 1940, lors de l'appel à la résistance lancé à Londres.**
En France, l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle marque le début de la résistance française contre l'occupation nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Cet appel, lancé depuis Londres sur la BBC, est reconnu comme un acte fondateur par la mémoire nationale et célébré chaque année. La date symbolise l'engagement pour la liberté et la souveraineté de la nation.

62 **A · Pour transmettre la mémoire des crimes contre l'humanité et lutter contre l'antisémitisme.**
En France, l'enseignement de la Shoah à l'école est prévu pour transmettre la mémoire des crimes contre l'humanité et pour sensibiliser les élèves aux dangers de l'antisémitisme. Cette démarche s'appuie sur la mission éducative de l'École, définie par la loi et les programmes officiels, afin de promouvoir les valeurs républicaines telles que le respect et le refus des discriminations.

63 **A · Le Sénégal**
En France, l'histoire coloniale est un fait essentiel étudié à l'école. Le Sénégal a été une colonie française jusqu'à son indépendance en 1960, conformément à l'histoire de la décolonisation. Ni la Suisse, ni le Portugal, ni l'Italie n'ont été colonisés par la France.

64 **C · Depuis 1962**
En France, l'élection du président de la République au suffrage universel direct a été instaurée en 1962 à la suite d'une révision constitutionnelle voulue par le général de Gaulle. Avant cette réforme, le président était élu par un collège de grands électeurs. Cette mesure est inscrite dans l'article 6 de la Constitution de la Ve République.

65 **D · 1789**
En France, la Révolution française a commencé en 1789, marquant la fin de l'Ancien Régime et la naissance de principes fondamentaux comme la liberté et l'égalité. Cet événement fondateur a conduit à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et à d'importantes transformations politiques. 1789 reste une date essentielle dans l'histoire républicaine française.

66 **D · Empereur des Français au début du XIXe siècle**
En France, Napoléon Ier a été empereur des Français de 1804 à 1815. Il a marqué l'histoire par la création du Code civil et de plusieurs institutions toujours présentes aujourd'hui. Napoléon n'a jamais été président ; la fonction de président de la République est apparue plus tard avec d'autres régimes. Comprendre son rôle aide à situer les grandes étapes de l'histoire française.

67

B · Napoléon Bonaparte

En France, Napoléon Bonaparte est un personnage historique majeur qui a dirigé le pays en tant que Premier Consul puis empereur au début du XIXe siècle. Il a profondément marqué l'histoire de la France avec le Code civil et les institutions modernes. Les autres personnalités citées sont anglaise, italienne et américaine. Selon l'histoire officielle, seul Napoléon Bonaparte est français parmi ces choix.

68

C · La Cinquième République

En France, nous vivons actuellement sous la Cinquième République, instaurée par la Constitution du 4 octobre 1958. Cette Constitution organise les institutions françaises et définit le fonctionnement de l'État. Les autres républiques ont existé à d'autres périodes de l'histoire de France.

69

D · L'extermination des Juifs par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale

La Shoah désigne l'extermination systématique de millions de Juifs par le régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale. Il ne faut pas la confondre avec les autres événements de cette période, comme l'Occupation, le Débarquement ou la libération des camps. Cette tragédie fait partie intégrante de la mémoire collective et est reconnue comme crime contre l'humanité. La loi française affirme le devoir de mémoire et l'enseignement de la Shoah dans les écoles publiques.

70

D · Le Sénégal

Le Sénégal a été une colonie française jusqu'à son indépendance en 1960. La France a établi de nombreuses colonies en Afrique, en Asie et en Amérique. Cette histoire coloniale fait partie des grands thèmes abordés dans le parcours d'intégration. En revanche, le Japon, le Brésil (ancienne colonie portugaise) et la Grèce n'ont jamais été colonisés par la France.

71

D · Jules Ferry

En France, Jules Ferry est célèbre pour les lois de 1881 et 1882 qui ont rendu l'école gratuite, laïque et obligatoire pour les enfants. Ces lois ont été un moment clé dans le développement de l'éducation républicaine. Elles garantissent l'accès à l'instruction sans distinction de religion ou d'origine. L'obligation scolaire a été un progrès social important.

72

A · Le Code civil

En France, le Code civil a été adopté en 1804 sous le règne de Napoléon Ier. Ce texte fondamental organise les droits et devoirs des citoyens et reste aujourd'hui la base du droit civil français. En revanche, la Déclaration des droits de l'homme date de 1789, la Constitution de la Ve République de 1958 et la Charte de 1814 du règne de Louis XVIII.

73

C · Charles de Gaulle

En France, Charles de Gaulle a été le premier président de la Ve République, instaurée par la Constitution du 4 octobre 1958. Il a joué un rôle essentiel dans la fondation des institutions actuelles. Les autres personnalités citées ont exercé des fonctions importantes sous d'autres Républiques ou régimes, mais pas sous la Ve République.

74

C · C'est la Fête nationale célébrant la prise de la Bastille, symbole du début de la Révolution française.

En France, le 14 juillet marque la Fête nationale, instaurée par la loi de 1880, qui commémore la prise de la Bastille en 1789. Cet événement symbolise le début de la Révolution française et l'affirmation des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Ce jour est férié et célébré par des défilés militaires, des feux d'artifice et divers rassemblements populaires.

75

C · Allemagne

En France, il est enseigné que l'Allemagne fait partie des six pays fondateurs de l'Union Européenne, aux côtés de la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. L'Espagne, le Portugal et la Grèce ont rejoint la Communauté européenne plus tard, dans les années 1980. Ce fait figure dans l'histoire civique et institutionnelle européenne enseignée lors du parcours de naturalisation.

76

B · Normandie

En France, les plages du débarquement du 6 juin 1944, connues sous le nom de 'D-Day', sont principalement situées en Normandie. Cet événement historique marque le début de la libération du territoire français pendant la Seconde Guerre mondiale. La Normandie occupe ainsi une place majeure dans la mémoire nationale et le patrimoine historique, conformément à la valorisation des lieux de mémoire prévue par les politiques publiques.

77

B · Reims

En France, la grande majorité des rois ont été sacrés à Reims, notamment dans la cathédrale Notre-Dame de Reims, une tradition instaurée dès le Moyen Âge. Ce lieu symbolique reflète l'importance de la monarchie et du sacre dans l'histoire nationale. Versailles, bien qu'important sous l'Ancien Régime, était le centre politique mais non le site du couronnement. Paris et Orléans, villes historiquement majeures, n'ont pas accueilli la cérémonie du sacre royal.

78

D · Louis XVI

En France, le roi Louis XVI a été exécuté par la guillotine en 1793 pendant la Révolution française, symbolisant la fin de la monarchie absolue. Cet acte historique marque l'entrée de la France dans une période républicaine, conformément aux principes issus de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée en 1789. Louis XVIII et Charles X étaient aussi rois, mais après la Révolution, et n'ont pas connu le même sort. Louis-Philippe Ier, appelé le « roi des Français », a régné après la Révolution de 1830, mais n'a pas été guillotiné.

THÈME 5 SUR 5

Vivre dans la société française

16 questions

79 **Quel mariage est reconnu par l'État ?**

Carte de résident

- **A** Le mariage traditionnel célébré dans la famille sans déclaration officielle
- **B** Le mariage uniquement validé par un notaire en présence de témoins
- **C** Le mariage religieux célébré uniquement à l'église, à la mosquée ou à la synagogue
- **D** Le mariage célébré à la mairie devant l'officier d'état civil

80 **Auprès de quelle institution les parents peuvent-ils inscrire leur enfant à l'école publique ?**

Carte de résident

- **A** La préfecture du département
- **B** Le rectorat de l'académie
- **C** La mairie de la commune de résidence
- **D** La direction départementale de la cohésion sociale

81 **En cas de divorce, qui exerce l'autorité parentale ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** L'autorité parentale est exercée par le juge aux affaires familiales jusqu'à la majorité de l'enfant
- **B** Les deux parents exercent conjointement l'autorité parentale sauf décision contraire du juge
- **C** L'autorité parentale revient aux grands-parents en cas de désaccord entre les parents
- **D** L'autorité parentale est automatiquement confiée au parent chez qui réside l'enfant

82 **Quelle aide permet aux personnes qui ont des difficultés financières d'avoir un avocat ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** La garantie Visale
- **B** Le revenu de solidarité active
- **C** La protection universelle maladie
- **D** L'aide juridictionnelle

83 **Où faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?**

Carte de résident · Naturalisation

- **A** Au tribunal judiciaire du département
- **B** Au commissariat de police du quartier
- **C** À la mairie du lieu de naissance de l'enfant
- **D** À la préfecture de la région

84 **Quel numéro d'urgence permet d'appeler le SAMU ?**

Carte pluriannuelle · Naturalisation

- **A** Le 18
- **B** Le 17
- **C** Le 112
- **D** Le 15

85 **Quel numéro d'urgence permet d'appeler les pompiers ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Le 15
- **B** Le 17
- **C** Le 18
- **D** Le 112

86 **Après avoir obtenu le permis de conduire, que faut-il faire pour pouvoir conduire sa voiture ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Déposer une demande auprès de la préfecture pour obtenir une carte grise européenne
- **B** S'enregistrer auprès de la mairie de sa commune
- **C** Assurer la voiture auprès d'une compagnie d'assurance
- **D** Passer une visite médicale chez le médecin de famille

87 **À quelles conditions un mariage est-il reconnu juridiquement ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Le mariage doit être conclu devant un notaire et validé par le Conseil constitutionnel.
- **B** Le mariage doit être célébré par un officier d'état civil, entre deux personnes consentantes et majeures ou émancipées.
- **C** Le mariage peut être établi par une déclaration conjointe à la mairie, sans autre formalité.
- **D** Le mariage est reconnu si une cérémonie religieuse a été célébrée en présence de témoins officiels.

88 **Quand faut-il déclarer son enfant au service d'état civil de la mairie ?**

Carte pluriannuelle

- **A** Au moment de la demande d'un passeport pour l'enfant
- **B** Lors de l'inscription de l'enfant à l'école maternelle
- **C** Dans les cinq jours qui suivent la naissance de l'enfant
- **D** À la majorité de l'enfant, lors de ses 18 ans

89 **Quelle action peut réaliser le locataire d'un logement sans l'autorisation du propriétaire ?**

Naturalisation

- **A** Transformer une chambre en cuisine en modifiant les arrivées d'eau
- **B** Remplacer le parquet par du carrelage dans tout l'appartement
- **C** Peindre les murs intérieurs du logement selon ses goûts
- **D** Abattre une cloison pour agrandir le salon

90 **Quel mariage est reconnu légalement ?**

Naturalisation

- **A** Un mariage coutumier célébré selon les traditions familiales uniquement
- **B** Un mariage célébré à la mairie en présence d'un officier d'état civil
- **C** Un mariage célébré à l'étranger non transcrit sur les registres d'état civil français
- **D** Un mariage religieux célébré à l'église sans déclaration à l'état civil

91 **Le stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées :**

Naturalisation

- **A** peut être toléré si le stationnement est de courte durée et n'entrave pas la circulation.
- **B** est sanctionné uniquement lors de contrôles effectués par la police municipale.
- **C** relève uniquement de la responsabilité des communes et non de la loi nationale.
- **D** constitue une infraction passible d'une amende prévue par le Code de la route.

92 **Si une machine à laver est cassée, il est possible de :**

Naturalisation

- **A** Porter plainte auprès de la préfecture pour obtenir un remplacement gratuit.
- **B** Signaler le problème à la mairie afin d'obtenir une assistance municipale directe.
- **C** Contacter le service après-vente ou un réparateur agréé pour demander une réparation.
- **D** Saisir le médiateur de la République pour régler le différend.

93 **Dans quel cas faut-il déclarer son enfant au service d'état civil ?**

Naturalisation

- **A** Au moment de la demande d'un passeport français pour un mineur.
- **B** Lors de l'inscription d'un enfant à l'école maternelle publique.
- **C** À la naissance d'un enfant, pour obtenir un acte de naissance officiel.
- **D** Lorsque l'enfant atteint l'âge de la majorité civile à 18 ans.

94 **Quand faut-il déclarer son enfant au service d'état civil ?**

Naturalisation

- **A** Au moment de la demande d'un passeport ou d'une carte d'identité pour l'enfant.
- **B** Lors de la célébration du baptême civil ou religieux de l'enfant.
- **C** Dès l'inscription de l'enfant à la crèche ou à l'école maternelle.
- **D** Dans les cinq jours suivant la naissance de l'enfant.

Corrigé : Vivre dans la société française

79 **D · Le mariage célébré à la mairie devant l'officier d'état civil**

En France, seul le mariage célébré à la mairie devant l'officier d'état civil a une valeur légale et est reconnu par l'État, selon l'article 75 du Code civil. Les mariages religieux ou traditionnels peuvent exister, mais ils n'ont pas de valeur juridique sans passage devant l'état civil. L'État garantit ainsi la laïcité et l'égalité devant la loi pour tous les couples.

80 **C · La mairie de la commune de résidence**

En France, l'inscription à l'école publique se fait auprès de la mairie de la commune où réside l'enfant, comme le prévoit le Code de l'éducation (article L131-5). La mairie délivre un certificat d'inscription, qui permet ensuite de finaliser l'inscription dans l'école. Les autres institutions mentionnées jouent des rôles importants, mais ne sont pas compétentes pour l'inscription scolaire de base.

81 **B · Les deux parents exercent conjointement l'autorité parentale sauf décision contraire du juge**

En France, selon le Code civil (article 373-2), les deux parents continuent d'exercer conjointement l'autorité parentale après un divorce, sauf si le juge en décide autrement pour l'intérêt de l'enfant. Ce principe garantit la coparentalité et la responsabilité partagée, hors situation de danger ou désaccord majeur.

82 **D · L'aide juridictionnelle**

En France, l'aide juridictionnelle permet aux personnes disposant de faibles ressources de bénéficier d'un avocat et de la prise en charge des frais de justice. Cette aide est instituée par la loi du 10 juillet 1991, assurant ainsi l'égalité d'accès à la justice pour tous, conformément au principe d'égalité devant la loi inscrit dans la Constitution.

83 **C · À la mairie du lieu de naissance de l'enfant**

En France, la naissance d'un enfant doit être déclarée à la mairie du lieu où l'enfant est né, conformément à l'article 55 du Code civil. Cette déclaration permet l'établissement de l'acte de naissance et l'inscription sur les registres d'état civil. Déclarer la naissance ailleurs, comme au commissariat, au tribunal ou à la préfecture, n'a pas de valeur légale pour l'état civil.

84 **D · Le 15**

En France, le numéro 15 permet de joindre le SAMU pour toute urgence médicale. Ce dispositif est défini par le Code de la santé publique afin d'assurer un accès rapide à l'aide médicale d'urgence. Les numéros 17 et 18 concernent respectivement la police et les pompiers, tandis que le 112 sert d'appel d'urgence européen.

85 **C · Le 18**

En France, le numéro 18 est le numéro d'urgence à composer pour joindre les pompiers en cas d'incendie, d'accident ou de danger. Ce service est encadré par le Code général des collectivités territoriales, qui organise les missions de secours des sapeurs-pompiers. Il existe d'autres numéros pour d'autres urgences, comme le 15 pour le SAMU ou le 17 pour la police.

86 **C · Assurer la voiture auprès d'une compagnie d'assurance**

En France, après avoir obtenu le permis de conduire, il est obligatoire d'assurer son véhicule auprès d'une compagnie d'assurance avant de pouvoir circuler. Cette obligation est prévue par le Code des assurances et le Code de la route. Ne pas assurer sa voiture est une infraction grave, punie par la loi.

87 **B · Le mariage doit être célébré par un officier d'état civil, entre deux personnes consentantes et majeures ou émancipées.**

En France, pour qu'un mariage soit reconnu juridiquement, il doit être célébré par un officier d'état civil à la mairie, entre deux personnes majeures ou émancipées, et chacune doit donner son consentement libre. Ce principe est défini par le Code civil (article 143 et suivants). Les autres formalités, comme la cérémonie religieuse ou la simple déclaration, ne suffisent pas pour la reconnaissance légale du mariage.

88

C · Dans les cinq jours qui suivent la naissance de l’enfant

En France, la naissance d’un enfant doit être déclarée à l’état civil de la mairie dans les cinq jours qui suivent la naissance, selon l’article 55 du Code civil. Cette démarche permet d’établir l’acte de naissance officiel, indispensable pour tous les droits et démarches administratives de l’enfant. Ne pas respecter ce délai peut entraîner des difficultés juridiques pour l’enfant et ses parents.

89

C · Peindre les murs intérieurs du logement selon ses goûts

En France, la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 prévoit que le locataire a le droit d’aménager librement le logement, tant qu’il ne modifie pas sa structure ni ses équipements importants. Repeindre les murs selon ses goûts fait partie des petits aménagements permis sans autorisation expresse du propriétaire. Les modifications touchant la configuration du logement ou les gros travaux nécessitent, quant à eux, l’accord préalable du propriétaire.

90

B · Un mariage célébré à la mairie en présence d’un officier d’état civil

En France, la loi exige que seul le mariage civil, célébré à la mairie devant un officier d’état civil, ait une valeur légale (articles 75 et suivants du Code civil). Le mariage religieux, coutumier ou uniquement célébré à l’étranger n'est pas reconnu tant qu'il n'est pas enregistré selon la procédure officielle française. Cette règle garantit l’égalité et la protection des droits des époux par l’État.

91

D · constitue une infraction passible d’une amende prévue par le Code de la route.

En France, le stationnement sur une place réservée aux personnes handicapées sans autorisation constitue une infraction punie d'une amende forfaitaire, selon l'article R417-11 du Code de la route. Cette règle contribue à garantir l'accès et l'égalité des droits pour les personnes en situation de handicap, conformément aux principes de non-discrimination inscrits dans la loi et dans la Constitution.

92

C · Contacter le service après-vente ou un réparateur agréé pour demander une réparation.

En France, lorsqu'un appareil électroménager est défectueux, il convient de contacter le service après-vente ou un professionnel agréé pour réparation, conformément au Code de la consommation. Les médiateurs institutionnels comme le médiateur de la République ou les préfectures ne sont pas compétents pour ce type de litige privé. La mairie n'a pas vocation à intervenir dans la gestion des biens personnels défectueux.

93

C · À la naissance d’un enfant, pour obtenir un acte de naissance officiel.

En France, il est obligatoire de déclarer la naissance d’un enfant auprès du service d’état civil de la mairie dans les 5 jours qui suivent l’accouchement. Cette démarche permet l’établissement de l’acte de naissance, document officiel attestant de l’existence juridique de l’enfant, selon l’article 55 du Code civil. Cette formalité est fondamentale pour tout accès ultérieur aux droits civiques et à l’état civil.

94

D · Dans les cinq jours suivant la naissance de l’enfant.

En France, la loi impose de déclarer la naissance d’un enfant auprès du service d’état civil dans les cinq jours qui suivent la naissance, conformément à l’article 55 du Code civil. Cette déclaration officielle permet d’établir l’acte de naissance, document essentiel attestant de l’identité de l’enfant et de sa nationalité. Ce n’est ni lié à une inscription scolaire ou religieuse, ni à une demande de document d’identité.

Continue avec l'application Citoyen

Ce PDF contient 94 des 655 questions de l'application.

- ✓ Toutes les questions officielles de ta démarche, corrigées et expliquées
- ✓ Plus de 130 mises en situation corrigées, comme le jour J
- ✓ Des examens blancs illimités, chacun différent
- ✓ En français, anglais et arabe

Scanne pour télécharger l'application

App Store

Google Play

Sources officielles

Liste officielle des questions de connaissance — carte de séjour pluriannuelle : https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-csp/

Liste officielle des questions de connaissance — carte de résident : https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-cr/

Livret du citoyen 2026 (PDF officiel) : https://www.immigration.interieur.gouv.fr/sites/dgef/files/medias/documents/2026-07/LIVRET%20DU%20CITOYEN%202026_0.pdf

Citoyen est une application indépendante, non affiliée au ministère de l'Intérieur. Les questions sont celles des listes officielles publiées par le ministère ; les réponses et les explications sont celles de l'application Citoyen.

Version à jour, gratuite : citoyen-app.fr · PDF gratuit · version du 16 novembre 2026